

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 1^{er} juillet 2022Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 33 (dont 27 en visioconférence*)

Votants : 36 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 36

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS

Délibération n°2022.07.05/326

**REPORT DE L'AFFAIRE N°10
DE LORDRE DU JOUR :**

**Transport et mobilité –
Modification des statuts du
syndicat mixte de transport (SMT)
du Petit cul-de-sac marin
en vue l'évolution organisationnelle
de la mobilité envisagée
à l'échelle de la Guadeloupe**

Rapporteur

M. Jacques BANGOU

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 19 JUIL. 2022

- publication sur le site internet ou

notification, le : 19 JUIL. 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5^{ème} séance

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 33 conseillers communautairesPrésident : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)*- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)*- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)*- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)*- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGOM-ANNO (11^{ème} vice-présidente)*- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR*- M. Fulbert HENRY*- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY*- M. Alix NABAJOOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Dominique THEOPHILE*- Mme Nadège THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

Autres conseillers communautaires : Mme Solange LE BLANC à M. Didier MERIDAN

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Magaly MARCIN

Nombre de conseillers absents excusés : 7

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION

Autre conseillère communautaire : Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC- M. Michel MADO

Nombre de conseillers absents non excusés : 5

Vice-présidents : Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. Alain SOREZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- VU le code de la commande publique et notamment ses articles L2422-1 à L2422-13 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-09-001/SG/DiCTAJ/BRA en date du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les statuts du syndicat mixte des transports du Petit-cul-de-sac-marin (SMT) ;

Considérant le rapport du président :

Considérant que les travaux d'étude d'impacts relative à la constitution d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) unique sur le territoire de la Guadeloupe et à l'extension du périmètre du SMT à l'ensemble des collectivités du département en vue de la constitution de cette AOM unique constituent un préalable nécessaire afin de permettre aux collectivités membres de se prononcer sur l'opportunité de l'extension du périmètre du SMT ;

Considérant les débats entre les représentants de CAP Excellence au SMT et les membres de la commission transport et mobilités tenue avec le SMT le 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant que le comité syndical du SMT a ajourné la modification des statuts du SMT compte tenu d'une part des demandes des présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (La CARL) et d'autre part en raison de l'accord unanime de réaliser au préalable dans un délai d'un an des études de préfiguration d'une éventuelle structure de transport en Guadeloupe. Ainsi, l'examen de la modification des statuts serait effectué dans le cadre des études ; les conseillers pourraient ainsi s'exprimer à chaque stade notamment sur tous les points sensibles, litigieux, en l'occurrence le financement et les représentations ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'ajourner l'affaire n°10 de l'ordre du jour portant sur la modification des statuts du syndicat mixte des transports (SMT) en vue l'évolution organisationnelle de la mobilité envisagée à l'échelle de la Guadeloupe.

ARTICLE 2- De donner tout pouvoir au président pour accomplir les formalités nécessaires et signer toutes conventions, pièces, actes et documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, au conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président du syndicat mixte de transport (SMT) du Petit cul-de-sac marin ainsi qu'au comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2022

Le président



Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le président du SMT, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise au comptable public, le 19 JUIL. 2022

